

## REUNION DU 15 Février 2018

Date de convocation : 07 février 2018

L'An deux mil dix-huit, le 15 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CÉAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe HERNOT, Maire,

Étaient présents : MURIE André, PAYEN Agnès, JUIN Françoise, BIGOT Angélique, ROUSSEL Franck, THIEURMEL Valérie, DESMONTS Hélène

Ont donné pouvoir : GONZALES Jean a donné pouvoir à ROUSSEL Franck, HAUPAIS Yasmine a donné pouvoir à BIGOT Angélique, THIEURMEL Luc a donné pouvoir à PAYEN Agnès.

Absent :

Secrétaire de séance : DESMONTS Hélène.

Pas de remarque sur le compte-rendu de la dernière réunion en date du 18 décembre 2017 : Adopté à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

**2018-02-15-01** : PLU : avis sur la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Céaux.

**2018-02-15-02** : PLU : avis sur la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Céaux .

**2018-02-15-03** : Présence Verte : avenant à la convention de partenariat Présence Verte, approbation et autorisation de signature.

**2018-02-15-04** : SAGE : inventaire communal des zones humides et inventaire des haies et talus à fonction de rétention. Approbation.

**2018-02-15-05** : Conseil Départemental de la Manche : convention entre la commune de Céaux et le Conseil Départemental de la Manche pour la réalisation et l'entretien de travaux de voirie en agglomération sur les routes départementales 43 et 113. Réalisation d'un plateau surélevé, carrefour de « Les Forges ».

**2018-02-15-06** : Lancement de la consultation : travaux d'aménagement d'un plateau surélevé au carrefour de « Les Forges ».

<p><b>2018-02-15-01 : PLU : avis sur la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Céaux.</b></p>
--

Vu la délibération en date du 17 décembre 2016 du conseil de la Communauté de communes Avranches-Mont Saint-Michel prescrivant la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Céaux ;

Vu la compétence en matière d'élaboration de document d'urbanisme de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel-Normandie ;

Vu l'enquête publique menée à la Mairie de Céaux et au siège de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie du 22 novembre 2017 au 22 décembre 2017 ;

Vu le dossier modifié suite aux observations, remarques et suggestions des Personnes Publiques Associées, du Commissaire enquêteur et de la population ;

### **Avis sur la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de Céaux :**

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable sur le dossier modifié de projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CEAUX, en vue d'être approuvé par la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel-Normandie.

Après avoir pris connaissance de la procédure, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

#### **DECIDE :**

- **D'approuver le dossier modifié de projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Céaux,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.**

<b>2018-02-15-02 : PLU : avis sur la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Céaux .</b>
---

-Vu l'arrêté en date du 22 septembre 2017 de la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel-Normandie prescrivant la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Céaux ;

-Vu la compétence en matière d'élaboration de document d'urbanisme de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel-Normandie ;

-Vu la mise à disposition du public menée à la Mairie de Céaux et au siège de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie du 22 novembre 2017 au 22 décembre 2017 ;

-Vu le dossier modifié suite aux observations, remarques et suggestions des Personnes Publiques Associées et de la population ;

### **Avis sur la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Céaux :**

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable sur le dossier modifié de projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CEAUX, en vue d'être approuvé par la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel-Normandie.

Après avoir pris connaissance de la procédure, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

#### **DECIDE :**

- **D'approuver le dossier modifié de projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Céaux,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.**

<b>2018-02-15-03 : Présence Verte : avenant à la convention de partenariat Présence Verte, approbation et autorisation de signature.</b>
--

Dans le cadre de notre partenariat avec « Présence Verte » le Conseil d'administration a décidé d'accorder de nouveaux avantages à tous les abonnés.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, en plus de la gratuité des frais de mise en service, les abonnés de la commune de Céaux bénéficieront de :

- La remise de 5 euros par mois pendant les six premiers mois pour le premier abonnement Activ'zen conclu entre le 01 janvier 2018 et le 31 décembre 2018
- La réduction de 3 euros par mois sur l'abonnement Activ'zen GPRS ou 3G pour les abonnements conclus à compter du 01 janvier 2018.

- La réduction de 5 euros par mois pour les abonnements Activ'zen GPRS ou 3G conclus avant le 01 janvier 2018

Par cet avenant, la commune s'engage à promouvoir Présence Verte et recueillir les demandes d'adhésion.

**Après avoir pris connaissance de l'avenant à la convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de cet avenant.**

**2018-02-15-04 : SAGE : inventaire communal des zones humides et inventaire des haies et talus à fonction de rétention. Approbation.**

Restitution des zones humides et recensement des haies et talus sur le territoire de la commune de CEAUX :

Compte tenu de la démarche d'inventaire qui a été engagée en vue de se conformer avec le Schéma d'Aménagement et des gestions des Eaux de la Sélune et le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel. Ces derniers demandant aux communes de réaliser un inventaire des zones humides et du bocage.

M. Richard FOURMEL, technicien des zones humides et M. Vincent PANNIER, technicien bocage et érosion du Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune présentent l'inventaire des zones humides représentant une superficie de 65,5 hectares et l'inventaire des 38 kms de haies bocagères inventoriées sur le territoire de la commune de Céaux.

Ils relatent les différentes réunions avec les exploitants ainsi que les travaux sur le terrain. Il en ressort un répertoire sur plan qui sera intégré dans le futur plan local d'urbanisme intercommunal et opposable au tiers. L'exploitant des haies sera tenu de faire une déclaration en mairie soumise à une commission pour avis afin de tenir à jour cet inventaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**-Décide d'approuver les inventaires des zones humides et des haies bocagères réalisés par le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune.**

**2018-02-15-05 : Conseil Départemental de la Manche : convention entre la commune de Céaux et le Conseil Départemental de la Manche pour la réalisation et l'entretien de travaux de voirie en agglomération sur les routes départementales 43 et 113. Réalisation d'un plateau surélevé, carrefour de « Les Forges »**

La commune de Céaux et le département de la Manche prévoient conjointement les modalités de réalisation et d'entretien de travaux en agglomération, à la charge financière de la commune, au carrefour des routes départementales 43 et 113 ( carrefour des Forges).

Les travaux consistent à réaliser un aménagement d'un plateau surélevé et à la pose de signalisation verticale et horizontale afin de sécuriser le carrefour. Le montant de ces travaux est estimé à 20 319,60 euros.

La convention précise les modalités de réalisation et d'entretien de ces travaux :

Après avoir pris connaissance des travaux et de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE :**

- **D'approuver et de réaliser ces travaux,**
- **Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de cette convention.**

**2018-02-15-06 : Lancement de la consultation : travaux d'aménagement d'un plateau surélevé au carrefour de « Les Forges ».**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour les travaux de voirie sur les routes départementales 43 et 113 au carrefour de Les Forges, dans le cadre d'une procédure adaptée, en application des articles 27 et 59 du décret du 25 mars 2016 n° 2016-360 relatif aux Marchés Publics.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la consultation et tous les documents afférents à ces travaux.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Investissements 2018 :

- Illuminations de Noël : définir un budget annuel.
- Prises des candélabres pour illuminations de Noël.
- Remplacement de la porte de la mairie
- Remplacement de la porte école André Parisy.
- Maintien de l'étude aménagement rues André Parisy, Yves Ozenne et Général Valhubert.